



Évolutions 2025, expérimentations et travaux en cours



Rendez-vous Mobilités

Katy Smorag, Cécile Normand, Bertrand Perrier, Christophe Damas, Mathis Beltrami, Cerema



18 décembre 2025

Les actualités réglementaires

Signalisation temporaire

ARRÊTÉ DU 04 AVRIL 2025

- <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051439014>
- Intégration de la signalisation relative au corridor de sécurité

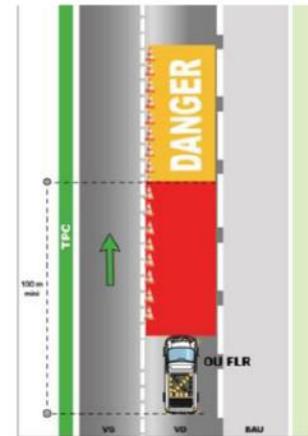


ARRÊTÉ DU 04 SEPTEMBRE 2025

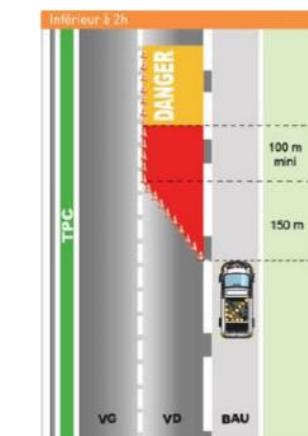
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052200261>

- Possibilité d'implanter une flèche lumineuse d'urgence sur la BAU lors d'une intervention sur la voie de droite

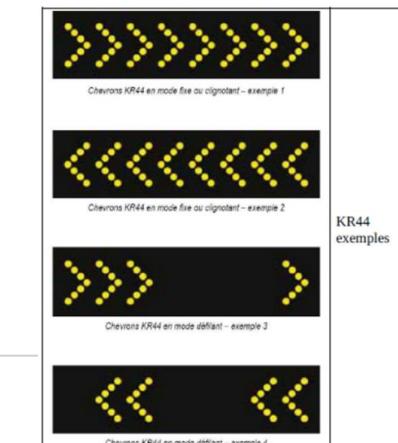
Cadre réglementaire :



Cadre expérimental :



- Correction des illustrations des signaux KR44

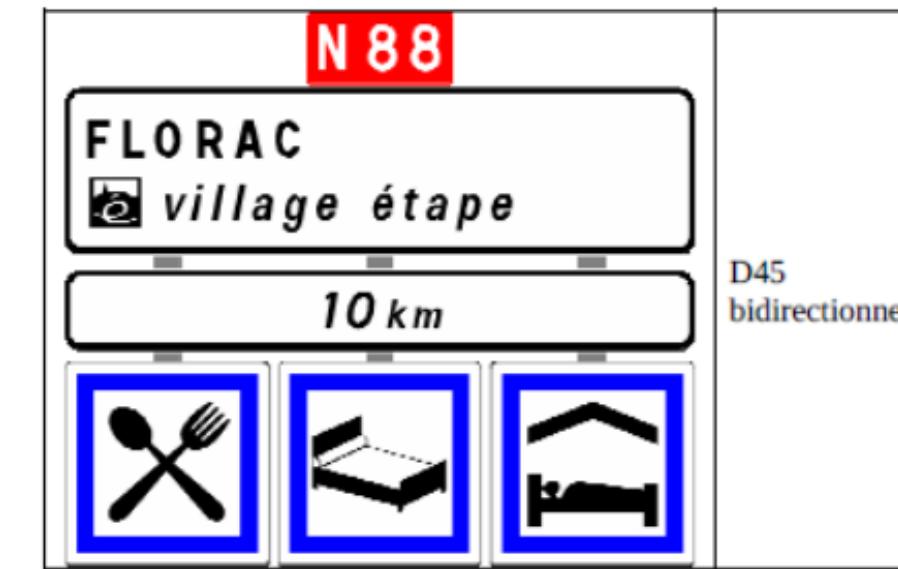
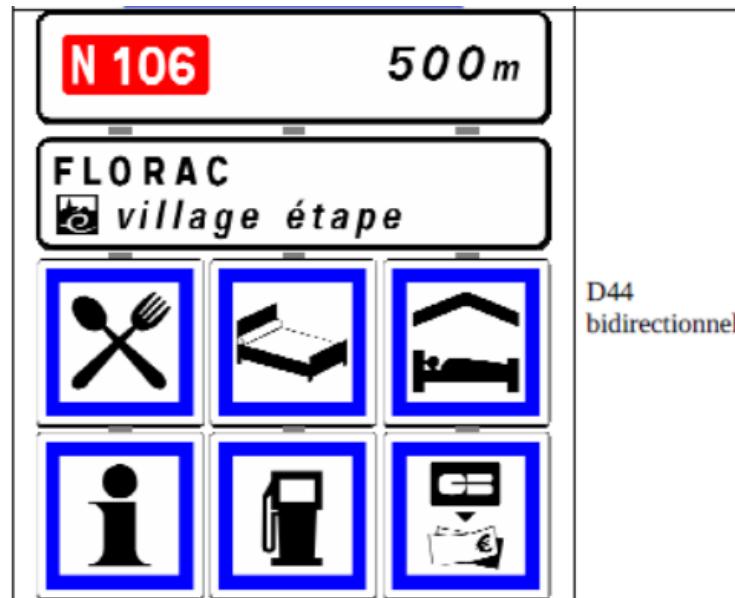


Signalisation de repérage

Signalisation dynamique

ARRÊTÉS DU 04 AVRIL ET DU 04 SEPTEMBRE 2025

- <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051439014>
- <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052200261>
- Possibilité de signaler un village étape sur une route bidirectionnelle



SCHEMA DIRECTEUR NATIONAL DE SIGNALISATION DE DIRECTION

<https://www.sdnsd.developpement-durable.gouv.fr/arretes-ministeriels-r584.html>

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

Arrêté du 16 avril 2025 modifiant l'arrêté du 28 novembre 1994 relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes

NOR : ATDT2509061A

LISTE DES PÔLES VERTS – ANNEXE

PÔLE	CLASSE	NIVEAU	DÉPARTEMENT	OBSERVATIONS
BORDEAUX	V	5'	33 – GIRONDE	
CALAIS	V	5'	62 – PAS-DE-CALAIS	
GRENOBLE	V	5'	38 – ISÈRE	
LILLE	V	5	59 – NORD	
LYON	V	5	69 – RHÔNE	
MARSEILLE	V	5	13 – BOUCHES-DU-RHÔNE	
METZ-NANCY	V	5'	57 – MOSELLE – 54 – MEURTHE-ET-MOSELLE	bipôle
NANTES	V	5'	44 – LOIRE-ATLANTIQUE	
NICE	V	5'	06 – ALPES-MARITIMES	
PARIS	V	5	75 – PARIS	
ROUEN	V	5'	76 – SEINE-MARITIME	
STRASBOURG	V	5'	67 – BAS-RHIN	
TOULON	V	5'	83 – VAR	
TOULOUSE	V	5'	31 – HAUTE-GARONNE	
AIX EN PROVENCE	IV	4'	13 – BOUCHES-DU-RHÔNE	

Pôles de départ : ROUEN (76), 5'

Pôle d'arrivée	Nom de la liaison	Itinéraire	Observations
Liaisons Z			
ROUEN (76)	V	ROUEN (76) - BORDEAUX (33)	A13(>A28) A28 A11 A28 A10
ROUEN (76)	V	ROUEN (76) - CALAIS (62)	N28 A28 A16
ROUEN (76)	V	ROUEN (76) - LILLE (59)	A28(>A29) A29 A16 A29 A1
ROUEN (76)	V	ROUEN (76) - NANTES (44)	A13() A28(>A11) A11 A811
ROUEN (76)	V	ROUEN (76) - PARIS (75)	N338 N138 A138 A13 BPExt Rue H. de la Vaux
Liaisons A			
ROUEN (76)	IV	ROUEN (76) - AMIENS (80)	π N28 A28 A29 A16
ROUEN (76)	IV	ROUEN (76) - AMIENS (80)	N28 A28 D029 D1029
ROUEN (76)	IV	ROUEN (76) - BOULOGNE SUR MER (62)	π N28() A28(>A29) A16 D341
ROUEN (76)	IV	ROUEN (76) - BOULOGNE SUR MER (62)	N28() A28(>A29) D1001 D001
ROUEN (76)	IV	ROUEN (76) - CAEN (14)	π N338 N138 A13
ROUEN (76)	IV	ROUEN (76) - CAEN (14)	N338 N138 A13 D438 D675
ROUEN (76)	IV	ROUEN (76) - CERGY-PONTOISE (95)	D6014 D14 N14 A15 Bd du Port
ROUEN (76)	IV	ROUEN (76) - LE HAVRE (76)	π N338 N138 A13 A131 N182 A131 N282 D6015
ROUEN (76)	IV	ROUEN (76) - LE HAVRE (76)	D6015 A150 A29 A131 N282 D6015
ROUEN (76)	IV	ROUEN (76) - LE HAVRE (76)	D6015 A150 D6015
ROUEN (76)	IV	ROUEN (76) - LE MANS (72)	π N338 N138 A13 A28 D338
ROUEN (76)	IV	ROUEN (76) - LE MANS (72)	N338() N138() A13() D438(>+D834) D338BIS D338
ROUEN (76)	IV	ROUEN (76) - LE MANS (72)	D18E() A13() D438(>+D834) D338BIS D338
ROUEN (76)	IV	ROUEN (76) - ORLÉANS (45)	π N338() N138() A139() A13(>A154) A154 N154 N12 D828 N154 N1154 N154 D054 A10 D2552
ROUEN (76)	IV	ROUEN (76) - ORLÉANS (45)	tronquée jusqu'à la bifurcation A13/A154
ROUEN (76)	IV	ROUEN (76) - ORLÉANS (45)	liaison à péage
ROUEN (76)	IV	REIMS (51)	D6015 D6154 A154 N154 N12 D828 N154 N1154 N124 N154 D954 A10 D2020
ROUEN (76)	IV	REIMS (51)	tronquée jusqu'à la bifurcation A13/A154
ROUEN (76)	IV	REIMS (51)	liaison à péage à partir du carrefour D954 x A10
ROUEN (76)	IV	REIMS (51)	N28 N31 D931 N31 D1001 D901 N31 N1031 N31 N2 N31 A344
ROUEN (76)	IV	REIMS (51)	liaison à péage à partir du carrefour N28 x N31

ARRÊTÉ DU 04 SEPTEMBRE 2025

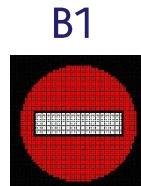
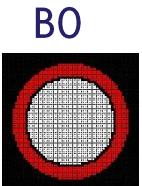
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052200261>

Dispositif de signalisation dynamique incorporé à la signalisation directionnelle

- Dans le cadre des mesures opérationnelles des plans intempéries :
 - Filtrage de véhicules (PL)
 - Fermeture de bretelles au droit de bifurcations autoroutières
- Fait suite à des expérimentations sur plusieurs sites en région Auvergne-Rhône-Alpes
 - Évaluation du fonctionnement (exercices du plan Intempéries)
 - Étude du Cerema portant sur les performances et la perception visuelle

⇒ Arrêté du 4 septembre 2025

Signaux utilisables :



Signalisation verticale de police

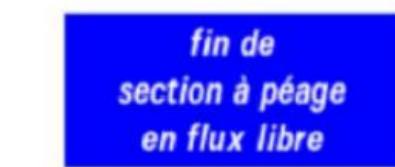
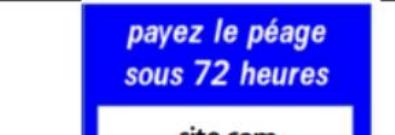
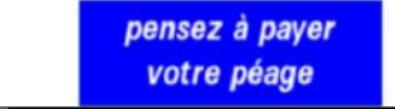
Marques sur chaussée

ARRÊTÉS DU 04 AVRIL ET DU 04 SEPTEMBRE 2025

- <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051439014>
 - <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052200261>
 - Adaptation à une modification du code de la route relative à la ligne d'arrêt devant un feu de signalisation.
 - Pour mémoire l'article R412-30 du code de la route précise :
« L'arrêt se fait :
 - 1° Lorsqu'une ligne d'arrêt est matérialisée, en respectant la limite de cette ligne ;
 - 2° Lorsqu'une ligne d'arrêt n'est pas matérialisée, en respectant la limite d'une ligne située avant le passage pour piétons s'il précède le feu et, dans les autres cas, à l'aplomb du feu de signalisation »
- **Suppression des notions de plan parallèle, plan perpendiculaire**, dans l'IISR (art. 109-4 et 117-4).

ARRÊTÉ DU 04 SEPTEMBRE 2025

- <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052200261>
- **Intégration de la signalisation expérimentale relative au flux libre**
- [...] Pour les sections à péage en flux libre, **la signalisation des modes de paiement est obligatoire**. Elle est assurée au moyen des panneaux C65a et C65b, implantés sur chaque section payante, le C65b est implanté en aval du C65a. Elle peut être complétée par un panneau C65c, implanté en bretelle de sortie d'une section soumise à péage ou en section courante en extrémité de section soumise à péage.
- A proximité d'un pays frontalier, et pour les sections à fort trafic étranger, les **inscriptions peuvent être répétées dans la ou les langues concernées** sur un panneau identique placé en aval du panneau en français. [...]

 section à péage en flux libre 2500 m	Ensemble de D47a exemple
 fin de section à péage en flux libre	D47d
 paiement péage flux libre site.com  	C65a
 payez le péage sous 72 heures site.com 	C65b
 pensez à payer votre péage	C65c

ARRÊTÉ DU 04 SEPTEMBRE 2025

- <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052200261>
- **Intégration de la signalisation expérimentale relative à l'interdiction de s'engager sur un passage à niveau lorsqu'il y a un risque de s'y retrouver immobilisé**
- Rappel de l'article R. 422-3 du code de la route.



SR51

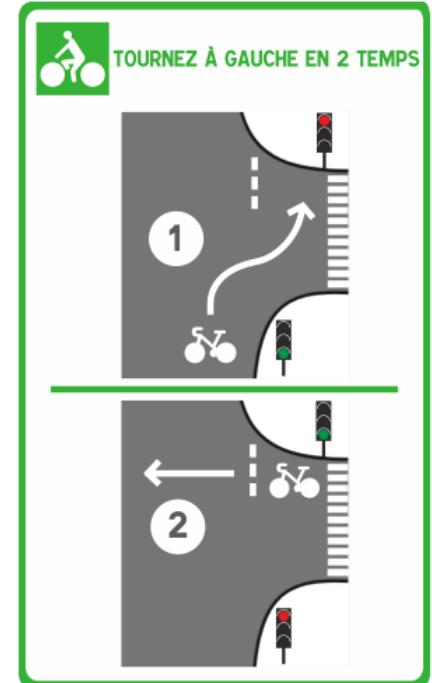
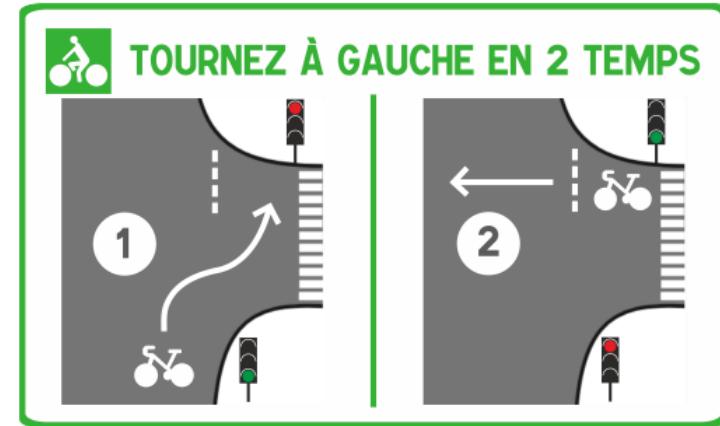
Art. 101-7. – Rappel de l'interdiction de s'engager sur un passage à niveau en cas de risque d'immobilisation

« La signalisation de rappel de l'interdiction de s'engager sur un passage à niveau s'il y a un risque de s'y retrouver immobilisé, en application de l'article R. 422-3 du code de la route, est **facultative**. Elle est assurée au moyen du panneau SR51, qui est **implanté sur l'accotement de la chaussée, de chaque côté des deux sens de circulation, et en amont du passage à niveau**. »

Expérimentations

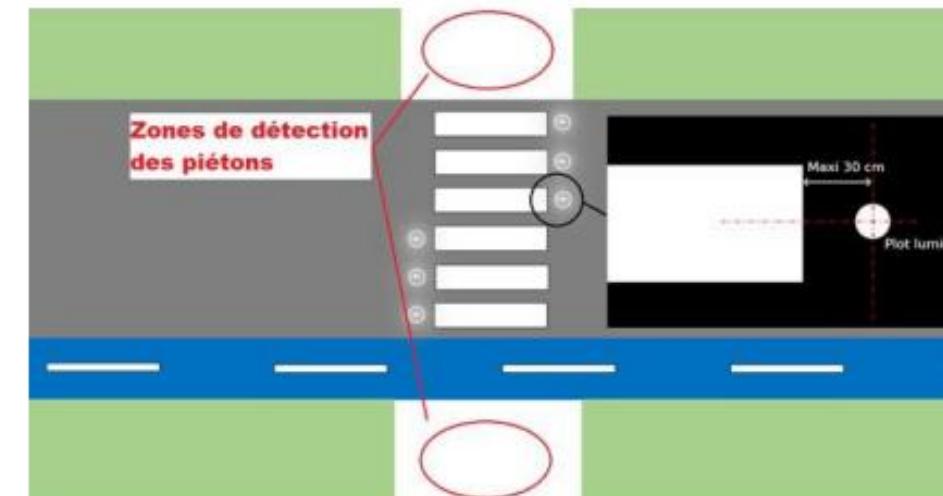
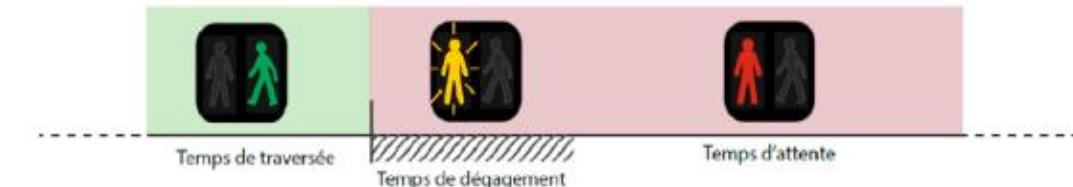
ARRÊTÉ DU 04 SEPTEMBRE 2025

- <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052200248>
- Lancement de l'expérimentation du "tourne-à-gauche indirect" pour 36 mois.
- Nantes, Strasbourg, CD92 et CD94
- Sont concernés : les cyclistes et les conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisés et de cyclomobiles légers.
- Cette expérimentation correspond à la mesure 12 du Conseil interministériel de la sécurité routière (CISR) du 17 juillet 2023.
https://www.securite-routiere.gouv.fr/sites/default/files/2025-01/ami_tag indirect decembre2024 2.pdf



POURSUITE DES EXPÉRIMENTATIONS EN COURS

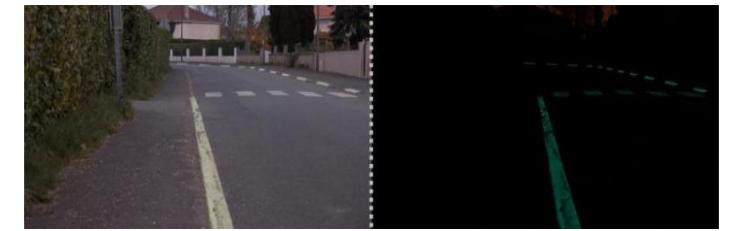
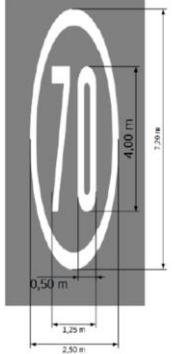
- Phase jaune de temps de dégagement piéton sur des feux piétons :
Prolongation 2 ans
 - Arrêté 16 avril 2025
 - <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051491308>
- Renforcement de la signalisation d'un passage piétons par des plots lumineux dynamiques, dans la ville des Andelys (Eure) : Fin prévue **janvier 2026**



POURSUITE DES EXPÉRIMENTATIONS EN COURS

- Expérimentation d'une signalisation routière de voies réservées aux transports en commun sur la route départementale 1004 et la route métropolitaine 351 (Bas-Rhin) : Fin prévue **mai 2026**
 - Marquage routier luminescent sur la route départementale RD 771 en Loire-Atlantique : Fin prévue **janvier 2026**
- • •

➤ Ces sujets seront abordés lors du prochain rendez-vous Mobilités (octobre 2026)



POURSUITE DES EXPÉRIMENTATIONS EN COURS

Renforcement lumineux sur FLR ou FLU

Evaluation de l'effet d'un renforcement lumineux sur les véhicules en approche présentant un fort risque de collision



POURSUITE DES EXPÉRIMENTATIONS EN COURS

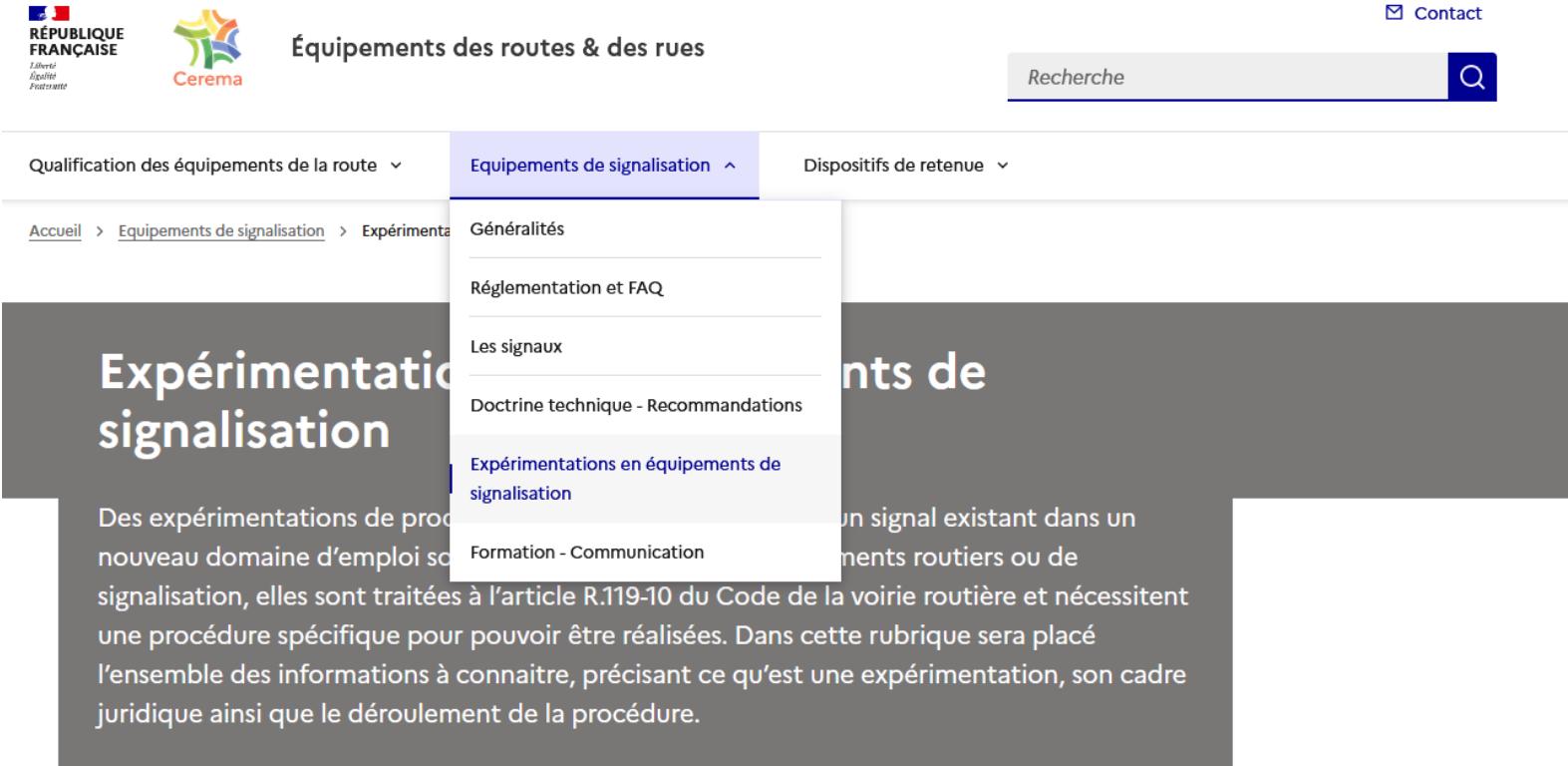
Atténuateurs de chocs embarqués

Evaluation de l'impact de cet équipement sur la lisibilité / visibilité du signal FLR et de l'impact sur le comportement des usagers



L'ENSEMBLE DES EXPÉRIMENTATIONS ACCESSIBLES :

<https://equipementsdelaroute.cerema.fr>



The screenshot shows the Cerema website for road and street equipment. The top navigation bar includes the French Republic logo, the Cerema logo, and links for 'Contact' and 'Recherche'. The main menu has three items: 'Qualification des équipements de la route', 'Equipements de signalisation' (which is highlighted in blue), and 'Dispositifs de retenue'. The 'Equipements de signalisation' menu is expanded, showing sub-links: 'Généralités', 'Réglementation et FAQ', 'Les signaux', 'Doctrine technique - Recommandations', 'Expérimentations en équipements de signalisation' (which is highlighted in blue), and 'Formation - Communication'. The main content area features a large dark box with the title 'Expérimentations en cours' and a sub-section 'Expérimentations en cours'. Below this, a text block discusses experimental projects in road signage. At the bottom of the page, there are four buttons: 'Expérimentations en cours' (circled in red), 'Expérimentations échues' (circled in red), 'Demander une nouvelle expérimentation', and 'S'inscrire dans une expérimentation globale en cours'.

Travaux en cours

Pour quels besoins ?

Différentes situations (*non exhaustif*) :

- Produits à faire entrer dans la réglementation suite à expérimentation concluante et/ou répondant à un besoin particulier
- Produits entrés dans la réglementation mais non traités par la normalisation et/ou une procédure de qualification

Différents travaux :

- Réflexions / Définition sur le futur cadre réglementaire et sur la procédure de qualification à retenir (certification, homologation,...)
- Rédaction d'un arrêté spécifique au type de produit concerné (systématique)
- Si pertinent, rédaction d'une norme produit (caractéristiques décrivant le produit, niveaux de performances attendus, méthodes d'essais)
- Si nécessaire, rédaction d'un cahier des charges de qualification (CdC d'homologation, Référentiel de certification,...)



Produits de masquage

Produits concernés

- Produits de marquage routiers temporaires de couleur noire (peintures, bandes préfabriquées)
- Utilisés pour masquer/recouvrir des peintures existantes (en procédé alternatif à l'effaçage - par rabotage ou grenaillage)

Réglementation

- Produits testés expérimentalement sur le site de certification des produits de marquage routiers à partir de 2018
- Rédaction d'un arrêté spécifique aux produits de masquage temporaire (non publié à ce jour) + norme associée
- Arrêté modificatif de l'IISR ?

Certification

- Arrêté du 10 mai 2000 -> Marquage NF
- Délivré par l'organisme certificateur ASCQUER
- En prévision : modification du référentiel de certification NF ASCQUER
 - > création d'une catégorie de certification spécifique
 - > renvoi aux caractéristiques définies dans l'arrêté spécifique et la norme



Tapis Tactiles Traversants (TTT)



Produits concernés :

- Produits complétant le marquage routier des traversées piétonnes
- Assurer la sécurité et l'autonomie des personnes déficientes visuelles en leur permettant de se situer sur les traversées piétonnes
- Constitution : assemblage de modules posés sur la chaussée, perpendiculairement aux bandes blanches du passage piéton, les modules étant constitués de plots carrés en quinconce

Réglementation

- Rédaction d'un arrêté d'homologation propre aux TTT
- Constitution et lancement de la commission d'homologation début 2025
- Rédaction d'un cahier des charges d'homologation sous pilotage du MTE / DGITM (en cours de finalisation)

Homologation

- Secrétariat de la commission assuré par l'ASCQUER
- 1ers essais menés fin 2024 à titre exploratoire sur le site de certification des produits de marquage routiers, 1ers essais de certification juin 2025

Ralentisseurs de type coussins

Produits concernés :

- Ralentisseurs préfabriqués en usine
- Différents types de matériaux : plastique, béton



Réglementation

- Rédaction d'un arrêté spécifique aux coussins (en cours)
- Groupe de Travail Ministère (DGITM) & Collectivités

Certification

- Marque ASCQUER Référence AR (marque propre à l'organisme)
- Rédaction d'un cahier des charges (en cours) -> Définition des exigences attendues pour le produit, Réflexions sur les contrôles et essais pertinents (notamment site essais)
- Réalisation de contrôles et essais expérimentaux sur produit (en laboratoire)



Merci pour votre attention

www.cerema.fr

